



DEMANDE DE SUBVENTION AU
TITRE DE L'ANNEE 2020

IDENTIFICATION

Vous êtes une association loi 1901 :

Nom de l'association :

Personne référente (Nom, Prénom) :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Vous êtes un particulier :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Email :

DESCRIPTION DE VOTRE ACTIVITE :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

COMMENT ALLEZ VOUS UTILISER LA SUBVENTION ? :

.....
.....
.....
.....
.....

Téléphone : 02 33 61 90 38

Email : mairie-de-champeaux@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture avec présence d'un conseiller : mardi 14h-16h
ou sur RDV hors permanence.

samedi 10h-12h

DE QUELLE SOMME SOUHAITEZ VOUS BENEFICIER ? :

Montant estimé :.....

SI VOUS AVEZ UNE STRUCTURE JURIDIQUE :

Permet-elle de recevoir des fonds d'un organisme d'état ? OUI/NON

Les structures associatives à caractère cultuel ne peuvent en aucune façon bénéficier de subventions publiques.

Si oui : N°SIREN/SIRET :

Il est obligatoire pour que l'autorité publique puisse verser une subvention à une association (Article R. 123-220 du code de commerce). L'association a donc tout intérêt à disposer de ce numéro permanent le plus tôt possible.

N° RNA (Répertoire National des Associations) : W.....

Il s'agit du numéro attribué à l'association à l'occasion des démarches d'enregistrement de création, de changement de dirigeants ou de modification de statuts en préfecture. Il est composé d'un W suivi de 9 chiffres.

PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE :

Les pièces à joindre, conformément au décret 2016-1971, respectent les mécanismes d'échanges de données entre administrations, connus sous le nom de « Dites-le-nous une fois » (articles L. 113-12 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration, applicable depuis le 1er janvier 2016). Cela permet de réduire au strict minimum nécessaire les pièces à joindre au formulaire de demande de subvention.

Le relevé d'identité bancaire (RIB)

Les seules informations du « RIB » réellement nécessaires concernent le BIC9 (identifiant international de la banque) et l'IBAN10 (numéro de compte bancaire international). L'adresse du titulaire n'est pas obligatoire sur un RIB, raison pour laquelle nombre de banques ne la font pas figurer.

Date de la demande :

Signature :